

PROCEDURE DE DECLARATION D'ACCIDENT RC SPORT

Police Responsabilité Civile Sportive n° 18/163440

En cas d'accident, il y a lieu de fournir à POLASSUR les documents ci-après :

- La déclaration d'accident dûment remplie signée et cachetée par la FRMSE au plus tard dans les 5 jours qui suivent la date d'accident.
- Le certificat médical de constatation au plus tard dans les 2 jours qui suivent la date d'envoi de la déclaration d'accident
- La copie de la CIN de la victime
- Certificat de guérison
- Factures (Originaux)
- Autres frais médicaux

Contacts POLASSUR

Hajar BENJELLOUN ANDALOUSSI : h.benjelloun@polassur.net

Karima ELBILABI : k.elbilali@polassur.net